

Elus : 19
En fonction : 18
Présents : 14

COMMUNE DE LIÈPVRE

(Haut-Rhin)

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2010

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jacqy MOUGINY, maire, mesdames Eliane CEBOKLI, Evelyne SCHNEIDER, messieurs Pierrot HESTIN, Christophe PANTZER, Michel MOUILLÉ, adjoints au maire, mesdames Dominique DIDIER, Claudine JACQUES et messieurs Pascal FEIL, Daniel KAELBEL, Claude RENTZ, Eric BRUDER, Gérard GASPERMENT et Jean-Paul MINGAT conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Monsieur Didier LEGRAND. Mesdames Maud PETITDEMANGE, Claudine EGERMANN et monsieur Jean-Marc LE CHARTIER qui ont respectivement donné procuration à madame Eliane CEBOKLI, monsieur Michel MOUILLÉ et madame Dominique DIDIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAIGUESSE.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les membres du conseil municipal d'avoir bien voulu participer à cette réunion de travail. Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, il déclare la séance ouverte. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

74/2010 Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2010

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2010.

75/2010 Extension et restructuration de la salle polyvalente

Le Maire explique à l'assemblée que le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. Pour information :

- date et heure limites de réception des candidatures : lundi 03 janvier 2011 avant 16 heures.
- date et heure limites de réception des offres concours : mercredi 02 mars 2011 avant 16 heures.

Toutes les caractéristiques de ce concours sont reprises dans le règlement de concours qui peut être obtenu au secrétariat de la mairie ou consulté en ligne sur le site internet de la commune (www.liepvre.fr).

Après discussion, les membres de l'assemblée approuvent à l'**unanimité moins 1 abstention** le programme technique détaillé qui a été étudié longuement lors de la commission réunie du 26 novembre dernier et qui n'appelle aucune observation particulière.

Monsieur le Maire donne connaissance de la composition du jury telle que prévue à l'article 7 du règlement de concours, à savoir :

- un président : le maire ou son représentant,
- trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein (scrutin secret sauf si tous les conseillers y renoncent).
- quatre membres désignés par le Président au regard de leurs qualifications professionnelles.

Seront également invités et pourront participer avec voix consultative :

- le comptable public ou son représentant,
- les agents de la commune auxquels le président du jury ferait appel.

A l'**unanimité**, l'assemblée adopte le vote à main levée pour fixer la composition du jury au niveau des membres élus par le conseil municipal.

Il est décidé à l'**unanimité** :

- Membres titulaires : Pierrot HESTIN, Pascal FEIL et Eliane CEBOKLI.
- Membres suppléants : Evelyne SCHNEIDER, Claude RENTZ et Jean-Paul MINGAT.

76/2010 Société Paul HARTMANN S.A. – Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées

Le maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations classées sur le site de production de dispositifs médicaux de la société Paul HARTMANN à Lièpvre se rapportant à une extension des locaux de stockage. Le dossier (très volumineux) de cette enquête est disponible en mairie.

Le maire donne lecture des conclusions du rapport du commissaire-enquêteur. Après discussion et conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° 2010-236-3 du 24 août 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées, le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne un avis favorable.

77/2010 Echange et cession de terrains

Monsieur Grégory KELLER revient, dans un courrier du 19 novembre dernier, sur le contenu de la délibération du 4 juin 2010 qui confirmait les termes de celle du 19 février dernier concernant le prix définitif des futures transactions sur le montant de 34 €/m² pour les parcelles n° 424 et 430 en section 8.

Après discussion et à l'**unanimité**, les membres du conseil municipal décident de ramener le montant du prix unitaire à 3,50 €/m² au lieu de 34 €/m² compte tenu que ces parcelles sont situées en zone agricole et qu'elles comprennent une part importante de talus descendant vers la rivière. Pour information, le prix des terres agricoles sur la commune de Lièpvre se situe approximativement entre 20 et 30 € l'are.

78/2010 Tarifs communaux 2011

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal statue sur les tarifs suivants :

1) Titres permanents

- ♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Daniel HACHETTE (titre A2)
- ♦ Location des cours d'eau communaux en faveur de la Société de Pêche de Lièpvre (titre A3)
- ♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Daniel Hachette (titre C6)
- ♦ Location d'un terrain en faveur de Monsieur Roger MÉNÉTRÉ (titre C11)
- ♦ Concession pour une source en faveur de Monsieur Roger MÉNÉTRÉ (titre C13)

2008 €	2009 €	2010 €	2011 €
8,50	8,50	8,50	8,50
17,00	17,00	17,00	17,00
8,50	8,50	8,50	8,50
8,50	8,50	8,50	8,50
27,00	27,00	27,00	27,00

2) Eau-Assainissement

Prix au m3 HT	2008 €	2009 €	2010 €	2011 €
Eau	1,31	1,35	1,40	1,45
Assainissement (collecte)	0,51	0,53	0,55	0,57
Assainissement (traitement)	0,00	20 % du coût réel	40 % du coût réel	60 % du coût réel

Location des compteurs selon tarifs ci-dessous :

Modèle Type	Calibre	Location/quadrimestre			
		2008	2009	2010	2011
Flostar TU 1,15	15	2,58	2,65	2,70	2,75
Flostar TU 1,20	20	2,75	2,85	2,90	2,95
Flostar TU 1,30	30	5,20	5,38	5,50	5,55
Flostar TU 1,40	40	8,10	8,38	8,50	8,55
Flostar TU 1,50	50	10,35	10,71	11,00	11,05
Flostar T 1,50	50	18,97	19,63	19,95	20,00
Flostar T 1,60	60	22,45	23,23	25,00	25,05
Flostar T 1,80	80	37,10	38,40	39,00	39,05
Flostar T 1,100	100	50,50	52,26	54,00	54,05
Flostar B 1,50	50	32,85	34,00	36,00	36,05
Flostar B 1,60	60	38,10	39,43	41,00	41,05
Flostar B 1,80	80	45,00	46,57	48,00	48,05
Flostar B 1,100	100	56,20	58,16	60,00	60,05

3) Concession des tombes au cimetière communal.

Pour 15 ans	2008 €	2009 €	2010 €	2011 €
Tombes simples	62,25	64,50	66,00	66,00

Tombes doubles	131,00	136,00	136,00	136,00
Cuves cinéraires	62,25	64,50	66,00	66,00
Pour 30 ans				
Tombes simples	125,00	129,00	132,00	132,00
Tombes doubles	263,00	272,00	272,00	272,00
Cuves cinéraires	125,00	129,00	132,00	132,00

4) Transports Scolaires/trimestre		31,00	31,00	32,00
5) Tarif horaire des ouvriers	22,00	23,00	23,00	25,00
6) Tarif horaire du tracto-pelle avec chauffeur	72,00	75,00	75,00	75,00
7) Tarif horaire du camion avec chauffeur	64,50	67,00	67,00	70,00
8) Location des terrains communaux / are	0,68	0,70	0,70	0,70
9) Raccordement au réseau communal d'assainissement				
a) raccordement sur les conduites déjà existantes avec travaux effectués par le propriétaire	158,00	164,00	166,00	168,00
b) raccordement sur une nouvelle conduite avec travaux effectués par la commune jusqu'à 1m à l'intérieur de la propriété privée à condition que ces travaux soient réalisés en même temps que la mise en place du réseau principal	316,00	328,00	332,00	336,00
c) raccordement sur une nouvelle conduite avec travaux effectués par la commune jusqu'à 1m à l'intérieur de la propriété et pose d'un regard à condition que ces travaux soient réalisés en même temps que la mise en place du réseau principal	316,00 + coût réel du regard	328,00 + coût réel du regard	332,00 + coût réel du regard	332,00 + coût réel du regard
10) Droits de place				
- Prix de la place à la journée	6,10	6,10	6,10	6,00
- Forfait annuel	61,00	61,00	61,00	60,00
- Forfait semi-annuel	32,00	32,00	32,00	30,00
- Occupations occasionnelles	38,00	38,00	38,00	40,00

11) Bois de chauffage (le stère)				
↪ Chêne	38,00	38,00	38,00	38,00
↪ Hêtre	42,00	42,00	42,00	42,00
↪ Fonds de coupes	Rondins : 4 à 6 €	Rondins : 4 à 6 €	Rondins : 4 à 6 €	Rondins : 4 à 6 €
a) hêtre suivant difficulté :	Quartier : 7 à 8 €	Quartier : 7 à 8 €	Quartier : 7 à 8 €	Quartier : 7 à 8 €
b) chêne et essences diverses : suivant difficulté	Rondins : 3 à 5 € Quartier : 5 à 7 €	Rondins : 3 à 5 € Quartier : 5 à 7 €	Rondins : 3 à 5 € Quartier : 5 à 7 €	Rondins : 3 à 5 € Quartier : 5 à 7 €
résineux d'éclaircie : suivant difficulté	1,50 euros	1,50 euros	1,50 euros	1,50 euros
- carte de bois mort	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
12) Tarif des photocopies	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €

Il est décidé de nouveaux tarifs suite à la création d'un columbarium dans la chapelle de l'église, décision prise à **l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention** :

Case columbarium : pour 15 ans : 66 € pour 30 ans : 132 €.

79/2010 Versement d'une subvention du budget principal au profit du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le maire rappelle qu'un crédit de 447.131 € a été inscrit au budget primitif principal au titre d'une subvention d'équilibre de la section d'investissement du budget eau et assainissement. Ayant rappelé la législation en vigueur, le maire précise, qu'à ce jour, le besoin de financement de la section d'investissement du budget eau s'élève à 538.900 €. Actuellement, un crédit de 444.457,00 € est disponible. Il est proposé au conseil de verser une subvention équivalente à ce montant.

Après discussion et à **l'unanimité**, le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette subvention d'équilibre. Il fixe à 5 ans la durée d'amortissement tant pour la dépense constatée au budget principal que pour la subvention encaissée au budget eau.

80/2010 Demandes de subventions

Le conseil municipal statue sur les demandes de subventions qui lui sont formulées :

Avis défavorable pour :

- le versement d'une subvention à l'association ESPOIR de Colmar, décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention à l'Association Française contre les Myopathies, décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention à l'Association des Paralysés de France, décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention à l'Association Française des sclérosés en plaques, décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention à l'Ecole Alsacienne de chiens-guides d'Aveugles décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention à l'Institut de formation en soins infirmiers de Sélestat, pour un projet dans un dispensaire à Madagascar, décision prise à **l'unanimité**.

Avis favorable pour :

- le versement d'une subvention de 575 € à Initiatives Evénements concernant la location de la salle polyvalente à l'occasion du carrefour Européen du Patchwork, décision prise à **l'unanimité**,
- le versement d'une subvention de 500 € pour la refaçon du drapeau des Anciens Combattants en date de 1931, demande formulée par le président Alphonse GEYER, décision prise à **l'unanimité**,
- la prise en charge des frais de transport 2010/2011 aux sorties de ski de fond organisées par l'Association des Œuvres scolaires du Val de Lièpvre, décision prise à **l'unanimité**.

81/2010 Convention de mise à disposition de la salle polyvalente communale

Monsieur le maire rappelle que cette convention a été approuvée par le conseil municipal le 4 juin dernier, point 49/2010.

S'agissant d'un établissement recevant du public, monsieur le Sous-Préfet estime qu'il conviendrait d'y ajouter des précisions concernant les mesures de sécurité, à savoir :

- les modalités d'information du propriétaire des lieux en cas d'incendie. Il conviendra d'indiquer un n° de téléphone portable que l'association peut appeler pour informer le responsable de la municipalité de l'incendie après avoir appelé les secours, en faisant le 18,
- le respect des moyens de secours : extincteurs, moyen d'alarme etc...

Cet additif à la convention est approuvé à **l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention** par le conseil municipal. Il avait également été approuvé par le conseil d'administration de l'Association de gestion de la salle polyvalente le 4 octobre 2010.

82/2010 Aménagement de la route de La Vancelle – Dissimulation des réseaux France Télécom

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications, suite à la refaçon récente de la route de La Vancelle.

Le conseil municipal prend connaissance de cette convention et autorise à **l'unanimité** le maire à la signer.

L'assemblée, à **l'unanimité**, approuve le montant des travaux, à savoir :

- Prestations d'ingénierie pour un montant de **2.881,16 € TTC**,
- Un mémoire des dépenses relatif aux prestations câblage pour un montant de **13.956,80 € HT**.

83/2010 Rapport d'activités 2009 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activités 2009 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin approuvé lors de la séance du Comité syndical du 28 septembre dernier.

84/2010 Ecoles – Demande de prise en charge de frais de transport d'élèves

Le conseil municipal approuve les demandes suivantes :

- prise en charge de 10 déplacements à la médiathèque dans le cadre des ateliers du patrimoine, de la ludothèque pour un montant de 830 €, décision prise à l'**unanimité**,
- prise en charge de 21 déplacements (90 €/voyage) à la piscine municipale de Ste Marie aux Mines pour un montant de 1.890 €, décision prise à l'**unanimité**.

85/2010 Adhésion de la commune de Lièpvre au SIVU Forestier du Pays de Ribeauvillé et Environs

Suite à la dissolution du SIVU forestier de Lièpvre, Rombach et Sainte Croix récemment actée, le conseil municipal doit désigner 2 représentants du conseil municipal au SIVU de Ribeauvillé. Il est décidé à l'**unanimité** de voter à main levée.

Sont désignés à l'**unanimité** par le conseil municipal : messieurs Michel MOUILLÉ et Daniel KAELBEL.

Ensuite, le Maire donne lecture des statuts du SIVU de Ribeauvillé.

Après délibération et à l'**unanimité**, le conseil municipal approuve les statuts du SIVU de Ribeauvillé et environs et accepte de lui verser une contribution destinée à alimenter le fonds de roulement de ce SIVU, soit un montant de 8.560 €. Cette avance de trésorerie sera récupérée dès lors que notre commune quittera cette structure ou lorsque celle-ci viendrait à être dissoute.

86/2010 Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement

Le Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le SDEA du Bas-Rhin avait été soumis aux élus en commissions réunies et n'avait pas soulevé de remarques particulières. Ce document est disponible au secrétariat de la mairie pour consultation. Un débat est de nouveau lancé sur le système de traitement de l'eau par chloration suite à plusieurs articles parus dans la presse locale. Le maire donne connaissance de ces articles : « le chlore pour nous protéger ou nous rendre malade ? ». Faut-il préconiser le traitement de l'eau par d'autres procédés ? A réfléchir. Des questions seront posées à ce sujet aux représentants du S.D.E.A. lors d'une prochaine rencontre à organiser en mairie sur l'opportunité de transférer à ce service la compétence assainissement actuellement assurée par la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve le Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Maire donne ensuite connaissance du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2009 établi par les services municipaux. Ce rapport est approuvé à l'**unanimité** par le conseil municipal.

87/2010 Budget eau-assainissement 2010 – Virement de crédits

Le conseil municipal doit prendre la décision suivante, suite à une facture de la Comcom concernant le solde de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée se rapportant au programme pluriannuel d'assainissement :

- du compte 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » de l'opération 13 « Périmètres de protection des captages d'eau potable » au compte 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles » de l'opération 12 « Assainissement » pour 5.500 €.

Décision de virement de crédit prise à l'**unanimité** par le conseil municipal.

88/2010 Déplacement des jeunes du Conseil municipal des enfants – Prise en charge des frais de transport

Suite au déplacement des jeunes du Conseil municipal des enfants dans la commune jumelle de St Sylvestre sur Lot du 18 au 22 décembre 2010 prévu dans le cadre de la fin de mandat de certains élus, le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de prendre en charge les frais de transport (Voyages HEILMANN Sarl) pour un montant de 3.140 €, avec 400 km sur place conformément au devis présenté.

89/2010 Demande d'acquisition d'un terrain communal

Monsieur Jonathan OLAH, dans un courrier du 25 novembre dernier, a émis le souhait d'acquérir le site de l'ancienne SPA. Il propose, pour cette transaction, une somme de 3.000 à 5.000 €. Un débat est lancé sur l'opportunité de cette vente, par la commune, de bâtiments non conformes à l'habitation. Le maire rappelle qu'une location n'est pas envisageable compte tenu des contraintes de la loi Boutin. Si la vente de ce terrain devait se réaliser, elle se ferait en l'état, par le biais d'un acte notarié qui prévoirait une clause résolutoire de la vente en cas de non-respect du site et de l'environnement.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère dans le sens suivant : **11 voix contre la vente, 2 voix pour et 4 abstentions.**

90/2010 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges – Délimitation d'un zonage de quiétude et de gestion forestière

Le maire donne connaissance du compte-rendu de la première réunion du groupe de concertation ZPS Hautes-Vosges, secteur Taennchel, qui s'est tenue le 17 septembre dernier. Au cours de cette réunion, la délimitation d'un zonage de quiétude et de gestion forestière a été réalisée par les membres du groupe de concertation. Cette zone de quiétude sera mise en place dans le cadre de la gestion du grand tétras. Notre commune est peu concernée par ce zonage.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des cartes résultant de ce travail. Après consultation, les membres de l'assemblée ne font part d'aucune observation.

Le maire informe les élus de la tenue d'une réunion d'information préalable à l'approbation de la charte mise à jour. Tous les membres de l'assemblée seront invités à y participer afin de prendre connaissance des nouveaux éléments.

91/2010 Régime applicable aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011

Les règles de la comptabilité publique stipulent que les dépenses d'investissement prévues au budget de l'année en cours et ayant reçu un commencement d'exécution avant la fin de l'année sont reportées au budget de l'année suivante dans leur globalité. Les opérations

d'investissement n'ayant reçu aucun commencement d'exécution ou les opérations nouvelles pouvant survenir entre le 1^{er} janvier de l'exercice suivant et la date d'approbation du budget de l'exercice N +1 ne sont, de ce fait, et durant cette période transitoire, pas couvertes par une autorisation de crédits. Afin de combler ce vide juridique, le législateur a prévu une procédure exceptionnelle qui consiste à autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement entrant dans ce cadre précis et ce, dans la limite du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente. Cette procédure est mise en place afin d'éviter un blocage au niveau du paiement des fournisseurs durant cette période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**.

Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote du budget de l'exercice 2011 qui reprendra globalement ces crédits.

92/2010 Sinistre KELLER/Commune de Lièpvre

Monsieur le Maire rappelle que le mur du garage de Monsieur Raphaël KELLER, domicilié 2 rue de la Vieille Fontaine, a été déstabilisé lors des travaux de démolition de la cave d'un immeuble communal effectués par un agent de la Collectivité. Les frais de réfection de ces dommages s'élèvent à 5.921,20 €, les compagnies d'assurance des 2 parties respectives refusent de les prendre en charge. Considérant que cette situation résulte d'une responsabilité partagée entre Monsieur KELLER qui a commencé les travaux de réfection avant d'avoir les accords nécessaires et la commune qui n'a pas fait les déclarations habituelles en la matière en temps utile, les élus proposent que le Conseil Municipal se prononce pour une participation de la Commune à cette dépense à raison de la moitié de la somme. Lors de son entretien téléphonique du 13 septembre avec M. KELLER, celui-ci a confirmé avoir été indemnisé par sa compagnie. Par courrier du 20 octobre dernier, la compagnie ALLIANZ qui assure monsieur KELLER, nous réclame la somme de 5.921,20 €

Après discussion, l'assemblée, à **l'unanimité**, décide le paiement de cette indemnité de réparation qui se monte à la somme de 5.921,20 € à la compagnie d'assurances ALLIANZ, Direction Indemnisation IARD, Défense pénale et recours à Paris la Défense. Monsieur Pascal FEIL se renseignera sur la possibilité de demander une contre-expertise.

93/2010 Budget eau-assainissement / Demande d'admission en non valeur

Après les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, à **l'unanimité moins 1 abstention**, approuve l'admission en non valeur d'une créance au budget eau-assainissement pour un montant de 141,80 €.

94/2010 Convention Lièpvre-Rombach / madame Martine ANDRÈS

Le Maire rappelle l'historique de ce dossier et donne connaissance à l'assemblée du contenu de la Convention financière entre la commune de Lièpvre et celle de Rombach le Franc concernant le regroupement pédagogique intercommunal et l'embauche de madame Martine ANDRÈS à compter du 1^{er} mars 2010 par la commune voisine.

Après les explications données, le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise le Maire à signer cette convention.

95/2010 Zone industrielle de Bois l'Abbesse – Réalisation d'une voie de bouclage

Monsieur Pierrot HESTIN présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'une voie de bouclage à la zone industrielle de Bois l'Abbesse élaboré par le cabinet d'ingénierie B 2000.

Après discussion, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le projet. Le cabinet d'ingénierie propose de réaliser le DCE sous 15 jours, le planning sera alors le suivant :

- consultation : 13.12.2010
- retour des offres : 14.01.2010
- démarrage des travaux : 28.02.2011.

96/2010 Communauté de Communes du Val d'Argent – Rapport d'activités 2009

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activités de l'année 2009 de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Les conseillers intéressés pourront consulter le document au secrétariat de la mairie.

97/2010 Divers

1) Droit de préemption urbain : le maire donne connaissance des dernières transactions d'immeubles et terrains situés en zones U et AU du PLU pour lesquelles il a été décidé, en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, de ne pas faire usage du droit de préemption urbain instauré au profit de la commune, à savoir :

- vente de l'immeuble situé 5 route de Rombach-le-Franc en section 3 n° 53 et propriété des consorts LIROT,
- vente d'un appartement situé 25 rue des Grands-Jardins et propriété de monsieur Jean-Marie NATCHY POUNGAN,
- vente de l'immeuble situé 13 rue du Kesbel en section 7 parcelles 496/240, 497/241 et 500/242 et propriété des époux MULLER,
- vente de l'immeuble situé 40 route de La Vancelle en section 8 n° 253/119, 437/120 et 438/118 des consorts COLLIGNON,
- vente de l'immeuble situé 23 rue Clemenceau en section 2 parcelle 947/258 et propriété de la SCI Vallée Verte,
- vente de terrains situé dans la Grand'rue en section 1 n° 11 et 24 et propriété des consorts BALLAND,
- vente de l'immeuble situé 23 rue des Grands Jardins en section 2 n° 482/77 et propriété des consorts LEROY et SCHMITT,
- vente de l'immeuble situé 51 rue Clemenceau en section 12 parcelles n° 33, 166/22 et 187 et propriété des consorts EGELE,
- vente de l'immeuble situé 11 rue du Frankembourg en section 8 parcelle 207 et propriété des époux ZIMMERMANN,
- vente de l'immeuble situé 11 Grand'rue en section 2 parcelles 185, 186, 187, 188, 190 et 384/189 et propriété des époux KIEFFER,
- vente de l'immeuble situé 9 Musloch en section 28 parcelles n° 62, 75 et 61 et propriété des consorts DELACOTE,
- vente d'un terrain situé rue des Grand-Jardins en section 2 n° 1062/75 et propriété de monsieur Yves URBAIN,
- vente d'un terrain situé rue de la Rochette en section 7 n° 188 et propriété des époux BACKER,
- vente de l'immeuble situé 2 rue St Sylvestre sur Lot en section 7 n° 158 et 160 et propriété des consorts SILBER,

- vente de l'immeuble situé 9 rue St Antoine en section 1 parcelles 51 et 52 et propriété des conjoints BOUR et TOUCHOT.

2) Aménagement de la route de La Vancelle – Lot de voirie - Avenant n° 1 : après les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer l'avenant n° 1 au marché du 6 avril 2010 concernant le lot Voirie de l'Aménagement de la route de La Vancelle. Déduction faite d'un certain nombre de moins-values s'élevant à 32 370,66 € H.T. ; la plus value, consécutive à certains travaux non prévus au départ, se monte à 13.790,19 € TTC portant ainsi le montant total du marché à la somme de 302.181,12 € TTC.

3) Fermeture de la Caisse d'Epargne : le Maire donne connaissance des dernières informations se rapportant à la fermeture de la Caisse d'Epargne de Lièpvre, programmée pour le 31 décembre prochain. Dès qu'il a été informé de cette intention de l'établissement financier, il a écrit à la Direction Régionale pour s'insurger contre cette décision brutale et totalement injustifiée. Il signale, par ailleurs, la tenue en mairie d'une réunion entre des élus et une représentante de la Caisse d'Epargne qui a fait part du caractère définitif de cette décision. Il informe les élus du soutien écrit ou verbal apporté à la commune par le Conseiller Général, le Conseiller Régional et le Député. Le président de la Communauté de communes, sollicité par le maire de Sainte Marie, enverra un courrier de protestation contre cette fermeture. Une manifestation de protestation contre cette fermeture injustifiée sera organisée devant les locaux de l'agence le 18 décembre prochain à 11 heures. Un maximum de personnes est appelé à manifester son soutien aux usagers et au personnel de l'établissement. Une nouvelle réunion est prévue en mairie avec la directrice de Groupe de Sélestat et un membre du Directoire de Strasbourg pour le mardi 14 décembre prochain.

4) Aides financières de la Région au commerce local: sur proposition de la commission « Aide aux Entreprises » de la Région Alsace, une subvention de 6.000 € a été allouée à la boulangerie BOUXIROT pour le remplacement du four et une subvention de 3.840 € à la boucherie BAECHEL pour sa nouvelle création.

5) Amicale des sapeurs-pompiers de Ste Marie aux Mines : un don de 100 € sera fait à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Marie aux Mines, en faveur de ses œuvres sociales. Décision prise à l'unanimité.

6) Situation ubuesque concernant la circulation de poids lourds dans le Massif Vosgien : le maire donne lecture d'un courrier de l'Association du Massif Vosgien en date du 22 novembre 2010 à l'attention particulière de madame le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Cette lettre dénonce le passage des camions par tous les cols du massif Vosgien au détriment du tunnel de Ste Marie aux Mines. Les élus estiment que nous n'avons pas à nous battre pour le retour des camions dans notre vallée, sous prétexte que le tunnel n'est pas suffisamment emprunté par les poids-lourds. Tant que le prolongement de la déviation Sélestat-Châtenois jusqu'à Lièpvre n'est pas acté, nous n'allons pas nous battre pour le retour des camions chez nous !!! Le conseil municipal ne veut pas que notre RN 59 devienne un couloir à camions et s'interroge sur l'opportunité du soutien apporté à cette association le Président de la Communauté des Communes du Val d'Argent qui a signé ce courrier.

7) Mairie d'Allauch : il sera envoyé une enveloppe avec les flammes de notre commune suite à la demande de la mairie d'Allauch.

8) ACCORDINA 1936 : cette association invite le conseil municipal à son traditionnel concert de Noël qui aura lieu le dimanche 26 décembre 2010 à 16 heures à l'église de St Pierre sur l'Hâte.

9) Immeuble en construction 11 rue de St Sylvestre sur Lot : le Maire signale que le propriétaire d'une maison en cours de construction se plaint de dégradations nocturnes sur sa propriété. La gendarmerie a été saisie afin d'effectuer des rondes plus fréquentes sur ce lieu.

10) Cour de l'école primaire : monsieur le Maire fait part des doléances de madame Peguy GERBER, parent d'élève, au sujet du déneigement de la cour de l'école. Monsieur HESTIN cite l'exemple de Rombach où la cour n'est pas déneigée.

11) Assistantes sociales : monsieur le Maire informe des prochains départs en retraites des assistantes sociales de la vallée. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune information sur leur éventuel remplacement.

12) Déneigement rue de La Vaurière : monsieur Daniel KAELBEL sollicite de la commune qu'elle procède au déneigement de la rue de La Vaurière. Cette demande sera formulée auprès de la commune de Rombach-le-Franc car la voirie fait partie de son ban communal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 35.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Lièpvre, le 13 décembre 2010.

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.